



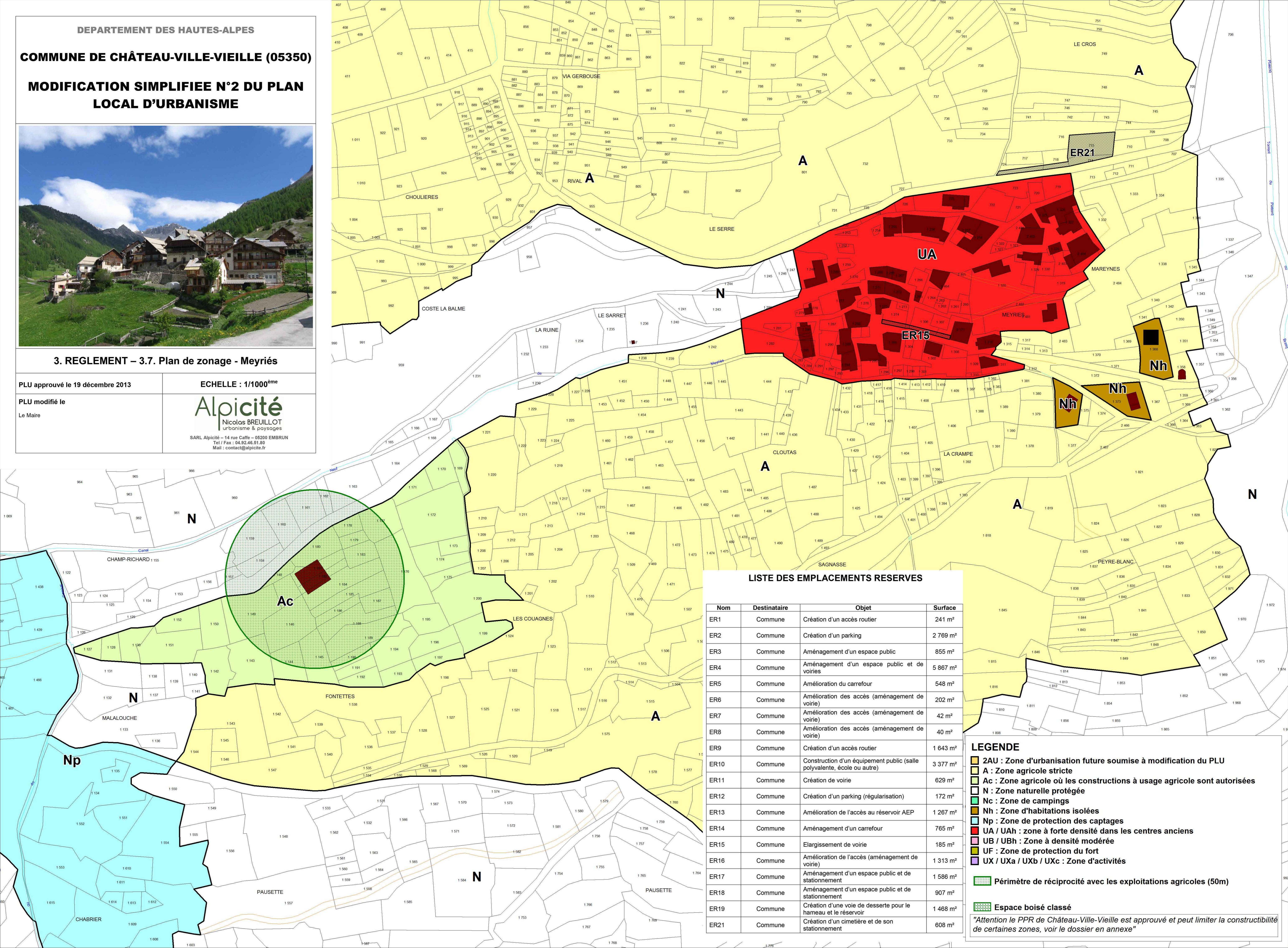
3. REGLEMENT – 3.7. Plan de zonage - Meyriés

PLU approuvé le 19 décembre 2013

ECHELLE : 1/1000^{ème}

PLU modifié le
Le Maire

Alpicité
Nicolas BREUILLOT
urbanisme & paysages
SARL Alpicité – 14 rue Caffé – 05200 EMBRUN
Tel / Fax : 04.92.46.81.80
Mail : contact@alpicite.fr



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Nom	Destinataire	Objet	Surface
ER1	Commune	Création d'un accès routier	241 m ²
ER2	Commune	Création d'un parking	2 769 m ²
ER3	Commune	Aménagement d'un espace public	855 m ²
ER4	Commune	Aménagement d'un espace public et de voiries	5 867 m ²
ER5	Commune	Amélioration du carrefour	548 m ²
ER6	Commune	Amélioration des accès (aménagement de voirie)	202 m ²
ER7	Commune	Amélioration des accès (aménagement de voirie)	42 m ²
ER8	Commune	Amélioration des accès (aménagement de voirie)	40 m ²
ER9	Commune	Création d'un accès routier	1 643 m ²
ER10	Commune	Construction d'un équipement public (salle polyvalente, école ou autre)	3 377 m ²
ER11	Commune	Création de voirie	629 m ²
ER12	Commune	Création d'un parking (régularisation)	172 m ²
ER13	Commune	Amélioration de l'accès au réservoir AEP	1 267 m ²
ER14	Commune	Aménagement d'un carrefour	765 m ²
ER15	Commune	Elargissement de voirie	185 m ²
ER16	Commune	Amélioration de l'accès (aménagement de voirie)	1 313 m ²
ER17	Commune	Aménagement d'un espace public et de stationnement	1 586 m ²
ER18	Commune	Aménagement d'un espace public et de stationnement	907 m ²
ER19	Commune	Création d'une voie de desserte pour le hameau et le réservoir	1 468 m ²
ER21	Commune	Création d'un cimetière et de son stationnement	608 m ²

LEGENDE

- 2AU : Zone d'urbanisation future soumise à modification du PLU
- A : Zone agricole stricte
- Ac : Zone agricole où les constructions à usage agricole sont autorisées
- N : Zone naturelle protégée
- Nc : Zone de campings
- Nh : Zone d'habitations isolées
- Np : Zone de protection des captages
- UA / UAh : zone à forte densité dans les centres anciens
- UB / UBh : Zone à densité modérée
- UF : Zone de protection du fort
- UX / UXa / UXb / UXc : Zone d'activités

Périmètre de réciprocité avec les exploitations agricoles (50m)

Espace boisé classé

"Attention le PPR de Château-Ville-Vieille est approuvé et peut limiter la constructibilité de certaines zones, voir le dossier en annexe"